



Aurignac, le 27 juillet 2012

**Objet : Convocation Conseil Communautaire.**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira **le jeudi 02 août à 20 h 30 à la CCCA.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Secrétaire de séance,
- PV AG du 03 juillet 2012,
- Attribution des marchés du musée-forum (délibération),
- Autorisation de signature de conventions (délibération),
- Réouverture du poste d'Attaché Territorial (délibération),
- Achat de 2 ordinateurs (délibération pour demande de subvention),
- Classement de l'OTCA (délibération),
- Tarification ALAE/CLSH (délibération),
- Adhésion au syndicat mixte AGEDI (délibération),
- Tarifications interventions informatiques (délibération),
- Enquête publique PLUI,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
**Jean-Luc GUILHOT**

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 02 AOUT 2012**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Alan : Jean-Luc Guilhot  
Ludovic Bourgois  
Jean-Luc Soudais

Aulon : Michel Fitte  
Roger Faure

	Georges Brangé
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Nicole Cistac
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Olivier Boyer Jean-Luc Cayuela (délégué suppléant remplaçant Alain Passament)
<u>Cassagnabère Tournas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve- Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Pas de délégué
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard Eliane Raulet
<u>Saint-Elix Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien

Terrebasse : Francis Dignat

**Etaient excusés :**

Alan : Progreso Delgado (pouvoir donné à Jean-Luc Guilhot)

Aurignac : Jean-Pierre Vallière

**Etaient absents :**

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Aurignac : Aymeric Coujou  
François Esquerré  
Jean-Pierre Vallière  
Bernard Dreher  
Jean-Marc Viguié  
Nicole Samouillan

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-  
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Eoux : Monique Rey

Esparron : Jean-Claude Lajous

Latoue : Serge Labeda

Montoulieu  
Saint-Bernard : Jean-Pierre Jacquemart

Peyrissas : Didier Fréchou  
Marilyne Vinsonneau

Peyrouzet : Michel Signu

Saint-Elix Séglan : Jean-Michel Suspène

Samouillan : Jean Mauruc

Terrebasse : Thomas Faure

Présents : 33

Excusés : 2 (dont 1 pouvoir)

Absents : 19

**TOTAL : 54**

Secrétaire de séance : Jean-Luc Cayuela.

Le procès-verbal de l'AG du 03 juillet 2012 est adopté, moyennant une modification apportée par Daniel Cazenave :

« Monsieur Cazenave demande si l'on connaît le coût du recrutement ou s'il y a au moins une fourchette. Il pense qu'un poste de Directeur d'EPIC coûtera au moins 66 000 € par an charges comprises.

Monsieur le Président lui répond que l'on sera plus près de 30 000 € »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Corriger la DM du 03 juillet 2012 dans la rédaction de laquelle s'est glissée une erreur ;
- Achat de la parcelle « Bouché ».

L'accord lui est donné.

#### **I. Marché du musée-forum : Attribution des lots.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 juillet pour l'analyse des offres et le choix des entreprises.

Les propositions d'attribution du maître d'œuvre sont les suivantes :

- Lot 1 (Gros œuvre/VRD) :	Gallard	504 023,21 € HT
- Lot 3 (Revêtement de façades)	Chenay	7 776,00 € HT
- Lot 4 (Menuiseries extérieures)	Carré Alu	64 452,41 € HT
- Lot 5 (Plâtrerie/faux plafonds)	HP	61 646,51 € HT
- Lot 6 (Menuiseries bois)	Antras	31 608,00 € HT
- Lot 8 (Revêtement de sols/faïence)	Lorenzi	39 224,00 € HT
- Lot 9 (Peintures)	Lorenzi	24 997,00 € HT
- Lot 10 (Plomberie)	Pyretherm	94 449,32 € HT
- Lot 11 (Electricité)	SPIE	123 500,00 € HT

Les lots 2 et 7 ont été déclarés infructueux, le premier n'ayant reçu qu'une seule offre de beaucoup supérieure à l'estimation du maître d'œuvre, le second n'ayant reçu aucune candidature.

Monsieur de Galard s'interroge sur le choix d'une charpente métallique.

Monsieur le Président lui répond que cela relève du choix de l'architecte.

Monsieur Soula lui répond que c'est une demande de l'ABF.

Monsieur le Président fait passer au vote (pour attribuer les lots 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 selon la proposition du maître d'œuvre et déclarer infructueux les lots 2 et 7) :

Pour : 27 (+ 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstentions : 4

## **II. Autorisation de signature de conventions :**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de passer des conventions :

1°) Dans le cadre de la mutualisation des ALAE pour la mise à disposition du personnel ;

2°) Dans le cadre de l'intervention des services techniques (voirie) dans les communes ou intercommunalités extérieures.

Il faut pour cela délibérer afin d'autoriser le Président à signer ces convention.

Monsieur Dignat s'étonne de ce que l'on délibère aujourd'hui alors que le Président signe déjà des conventions depuis longtemps.

Monsieur le Président lui répond que cela émane d'une demande du Trésor Public qui, jusque là, n'avait rien demandé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **III. Réouverture du poste d'Attaché Territorial :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Directrice Générale des Services ayant fait une demande de mutation, il s'avère nécessaire, en vue d'une recrutement futur, de rouvrir le poste d'Attaché Territorial qui avait été fermé lors de sa nomination au grade d'Attaché Principal.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IV. Achat de deux ordinateurs : demande de subvention.**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, dans le cadre du recrutement du technicien informatique, il est nécessaire d'acquérir deux ordinateurs. La meilleure proposition a été faire par l'entreprise CMMI pour un montant total de 1340,23 € HT. Il s'agit de délibérer pour demander la subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **V. Classement OTCA en 2<sup>ème</sup> catégorie :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Président de l'OTCA et les membres du Conseil d'Administration souhaitent demander le classement de l'OTCA en 2<sup>ème</sup> catégorie.

Cela permettrait notamment d'augmenter notablement le montant de la subvention du Conseil Général.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## VI. Tarification ALAE / ALSL :

[Monsieur Barthe arrive à 21 h 15].

Monsieur Losego rappelle à l'Assemblée que l'objectif premier de la mutualisation des ALAE était l'harmonisation des horaires mais aussi des tarifs afin de proposer un service équivalent sur l'ensemble du territoire.

Les horaires ont été harmonisés ainsi : 7 h 30 le matin et 18 h 30 le soir.

Concernant les tarifs de l'ALAE, il est proposé d'entériner le schéma suivant :

	Quotient Familial > 650	Quotient familial < 650
Heure	0,30 €	0,25 €
Pause méridienne	0,20 €	0,20 €
Journée entière	1,40 €	1,20 €

Concernant les tarifs de l'ALSH, il est proposé d'entériner le schéma suivant :

	Quotient Familial > 650	Quotient familial < 650	Communes Extérieures
Demi-journée	4,50 €	4,00 €	5,00 €
Demi-journée + repas	7,00 €	6,00 €	8,00 €
Journée avec repas	9,00 €	8,00 €	10,00 €

Monsieur Loségo précise que l'ensemble des agréments (DDSC et CAF) vient d'être obtenu (les récépissés sont arrivés hier à la CCCA).

Les agents qui exercent à la fois leur mission sur les ALAE (CCCA) et le ménage/cantine/ATSEM (communes) se sont tous prononcés sur le choix de leur employeur.

L'ensemble de ces éléments vont être transmis au CDG 31 pour validation par le Comité Technique Paritaire du 30 août.

Monsieur Dignat fait remarquer qu'un tarif n'est pas en soi significatif : tout dépend de ce que l'on fait, des activités que l'on propose aux enfants. Une simple garderie est forcément moins chère.

Monsieur Loségo lui répond que la tarification proposée est une tarification « de base ». Il est évident que s'il y a des sorties organisées, un autre coût sera envisagé.

Monsieur Dignat souhaite connaître le coût exact.

Monsieur Loségo lui répond que le transfert correspond à 13,5 équivalents temps plein, ce qui équivaut à environ 300 000 € par an pour l'ensemble du canton.

Il ajoute que la CAF aide au fonctionnement mais aussi à l'investissement (elle subventionne notamment les logiciels).

Il est précisé que l'ALSH reste sur la commune d'Alan (un seul site) et que la structure peut accueillir environ 50 enfants.

Monsieur Dignat fait remarquer que l'ALSH de TREMPLIN a dû arrêter de fonctionner faute de fréquentation. Il souhaiterait avoir un complément d'information sur la quotité horaire des agents ainsi que sur le coût exact. Il demande ce que l'on ferait si l'on constatait dans quelques mois que l'ALSH n'est pas suffisamment fréquenté.

Monsieur Loségo lui répond que l'on aviserait sur le moment.

Monsieur le Président met au vote la tarification proposée :

Pour : 31 (+ 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 1

#### **VII. Adhésion au syndicat mixte AGEDI :**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la mutualisation des ALAE nécessite une nouvelle gestion et qu'il s'avère indispensable de se doter d'un logiciel spécifique.

Le syndicat mixte AGEDI a été consulté, de même que MAGNUS.

Le tarif proposé par AGEDI s'est avéré trois fois moins cher que celui de MAGNUS pour une prestation correspondant parfaitement à l'utilisation qui sera faite.

Le montant est de 4 517 € HT.

*La délibération pour l'adhésion au syndicat mixte et l'achat du logiciel est adoptée à l'unanimité.*

#### **VIII. Modification de la décision modificative de l'AG du 03 juillet :**

Monsieur le Président explique qu'une erreur de saisie est intervenue dans la délibération prise lors de la dernière AG concernant une décision modificative.

Il s'agit de redélibérer pour rectifier cette erreur.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **IX. Enquête publique PLUI :**

Monsieur le Président annonce à l'Assemblée que c'est la présidente de la commission d'enquête qui fixera les dates de l'enquête publique.

Il y aura apparemment des réunions par secteur et non dans chaque commune.

Monsieur de Galard fait remarquer qu'à la dernière commission de l'espace rural, la plupart des PLU ont été refusés car ils proposaient trop de zones N.

Monsieur le Président rappelle que l'information à la population se fera par annonce dans la presse, par affichage dans les mairies et sur le terrain.

Monsieur de Galard, quant à lui, souhaite envoyer un courrier à chacun de ses administrés afin d'indiquer les dates de l'enquête ainsi que les heures et lieux de permanences.

Les Schémas Communaux d'Assainissement sont distribués (CD ROM + dossier technique + carte d'assainissement). La carte de Latoue a été ajustée en fonction du nouveau cadastre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Monsieur Loségo fait état d'une demande du conseil municipal d'Aurignac qui souhaite que les délégués suppléants soient destinataires des procès-verbaux des AG et des convocations.

Monsieur le Président lui répond que la convocation est envoyée au titulaire et qu'il revient à ce dernier, s'il ne peut assister à l'AG, de la transmettre au délégué suppléant de son choix (il rappelle qu'il n'y a pas de suppléant « désigné »).

Il rappelle également qu'un délégué titulaire peut toujours donner un pouvoir à un membre de l'Assemblée (de sa commune ou non).

Il fait remarquer qu'il y a 44 délégués suppléants dont près de 80 % sans adresse mail.

Par ailleurs, le rôle du délégué titulaire est de faire le compte rendu du conseil communautaire devant son conseil municipal.

Avec l'évolution de la loi, à compter de 2014, certaines communes n'auront plus de suppléant et s'il y en a, il sera régulièrement convoqué sur demande du titulaire qui ne pourra être présent.

↳ Monsieur Dignat fait état du niveau des rivières qui semble relativement bas, ce qui crée des problèmes pour l'irrigation et, visiblement, génère des arrosages clandestins.

Monsieur le Président lui répond que la police de l'eau est assurée par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).

Monsieur Dignat est d'avis qu'il en va de la mission des élus de s'assurer que les agriculteurs paient bien l'eau qu'ils utilisent.

Monsieur Chrétien a eu dans sa commune le cas d'un agriculteur qui a vidé le canal de la Nère en quelques heures en s'installant qui plus est sur un terrain privé. Il a contacté la police de l'eau et le problème a été réglé rapidement.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.***